



**PROCES VERBAL DE CARENCE DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 23 JUIN 2026**

Par une convocation en date du 15 juin 2026, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie MANEO a été réuni en séance publique ordinaire le 23 juin 2026 à 10 H, à la Mairie de Léguevin, sous la présidence de Etienne CARDEILHAC-PUGENS, Président.

➤ **Assistaient à la réunion :**

Étaient présents :

DELEGUES TITULAIRES		
Nom	Prénom	Intercommunalité
CARDEILHAC-PUGENS	Etienne	Communauté d'Agglomération Le Grand Ouest toulousain
DUHAMEL	Sophie	Communauté d'Agglomération Le Grand Ouest toulousain
GASQUET	Etienne	Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo
GELI	Bertrand	Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi
MOULET	Serge	Communauté de Communes VAI'Aïgo
REMY	Jean-Louis	Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais

Ont donné pouvoir :

MAUREL Franck procuration à Bertrand GELI

➤ **Étaient portés excusés :**

AUTHIE Olivier, Communauté d'agglomération le Muretain Agglo,
AYGAT Chantal, Communauté de Communes Hauts-Tolosans
BARBUT Nicolas, Communauté de Communes Lomagne Gersoise
BATIGNE Robert, Communauté de Communes Castelnau-d'Aud Lauragais Audois
BATTISTON Philippe, Communauté de Communes Lomagne Gersoise
CALLEJA Martine, Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées,
DAGNAC Eliane, Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées
DALLARD Jean-Michel, Communauté de Communes du Volvestre,
DANEZAN Claudine Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine,
DARAM Pascal, Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo,
FERE Stéphanie, Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais
GASTO OUSTRIC Magali, Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges
GAUBERT Véronique, Communauté de Communes Hauts-Tolosans

HEBAL Sylvie, Communauté de Communes du Volvestre
LE PAGE Jean-Philippe, Communauté de Communes Coteaux Bellevue,
NINARD Yannick, Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine,
PINAUD Muriel, Communauté de Communes Terres du Lauragais,
ROSELLO Louis, Communauté de Communes des Hauts-Tolosans,
TRILHE Rachel, Communauté d'Agglomération Le Grand Ouest Toulousain,
SIAU Isabelle, Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
TERRANCLE Serge, Communauté de Communes du Frontonnais

QUORUM NON ATTEINT :

- Conformément aux articles L 2121-17 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté, après avoir procédé à l'appel nominal des membres, la séance du Comité Syndical n'a pu se tenir soit :

6 délégués présents sur le nombre total en exercice.

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées, le Conseil Syndical sera à nouveau convoqué, à trois jours d'intervalle au moins, soit pour une séance reportée le **mardi 30 juin 2026**.
A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 10H30.

Fait à LEGUEVIN le 23 juin 2026

Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Le Président